

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2022**

*Présents : GEROME Jean Daniel, GARRET Laurent, BORONT Mickaël, BLEU Sylvain, COLLAS Josette, GACON Anne, ROBERT Aude, TALGUEN Manon*

*Excusés : HUGUENOT Yvette, KUENY Stéphane, RAPENNE Emilie*

*Secrétaire de séance : GARRET Laurent*

La séance est ouverte à 20h30

**1) Travaux Assainissement :**

Deux cabinets d'étude ont répondu à l'appel d'offres concernant la **maîtrise d'œuvre** pour les travaux de mise en conformité du système d'assainissement collectif. Le conseil retient l'offre la plus avantageuse économiquement à savoir celle du **cabinet JDBE** basé à Besançon pour la somme de **19 364,80 €**. Ce cabinet sera chargé de surveiller le bon déroulement et l'exécution des travaux.

**2) Travaux ONF 2022 :**

- Le conseil accepte le devis de l'ONF concernant les **travaux sylvicoles** (dégagement manuel de régénération naturelle et nettoyage de jeune peuplement) pour un montant de **12 896,50 € HT**. Ces travaux sont conformes à l'aménagement forestier en cours.
- Les travaux d'élagage et d'entretien des bords de la voirie forestière ainsi que la pose d'un aqueduc parcelle 17 feront l'objet d'une demande de devis.

**3) Communauté de communes :**

- Le rapport de la **CLECT** (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) a été approuvé par les délibérations à la majorité qualifiée des conseils municipaux et du conseil communautaire. Par délibération, le conseil municipal de Jasney se prononce pour l'attribution de compensation selon la **méthode dérogatoire à partir de 2022**. Les sommes reversées à la commune s'établiront comme suit : 1 106 € en 2022, 4 386 € en 2023 et 7 665 € en 2024 et les années suivantes. A noter qu'avant cette nouvelle méthode de redistribution des recettes économiques, la commune était redevable de **2 174 €** annuellement à la CCHC.
- **Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)** a fait l'objet de remarques négatives de la part des services de L'État. Il convient à la CCHC de revoir ses ambitions à la baisse en termes d'évolution de population et de consommation d'espaces pour des constructions. Des rencontres avec les communes pour retravailler leur zonage et notamment les zones à urbaniser seront programmées.

**4) Questions diverses :**

- Le conseil autorise le maire à signer avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale **une convention d'accompagnement à la nomination stagiaire** de l'employé communal (reprise des services antérieurs et reclassement)
- Le conseil se prononce favorablement pour **le renouvellement de l'informatique du secrétariat** (achat programmé d'un ordinateur performant, d'un écran orientable et des logiciels nécessaires pour un montant TTC de **3109,90€**)
- La population légale du village s'élève à **209 habitants** au 1<sup>er</sup> Janvier 2022. (en baisse par rapport aux données du recensement de 2014)
- Compte tenu de l'augmentation des prix du gaz et d'autres critères (bases locatives, prix pratiqués dans le secteur...) les montants des loyers des logements communaux **ont été revus à la baisse** conformément à l'avis de la commission communale qui a travaillé sur le sujet. La baisse est en moyenne de **50 €** pour les logements du Moulin.
- Un point est réalisé sur l'avancement des travaux de la commission chargée de la mise en place d'un parcours de découverte du patrimoine communal.

La séance est levée à 22h15